

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

Renseignements

GPSEO Athlétisme :

<https://www.gpseoathletisme.com/>

Les Mureaux Val de Seine Athlétisme :

<https://mvsathle.sportsregions.fr/>



Art 1 : Organisateur

Les Mureaux Val de Seine Athlétisme GPS&O Athlétisme, en partenariat avec La ville des Mureaux, la Ligue d'Île de France d'Athlétisme, le Comité Départemental d'Athlétisme des Yvelines, Mureaux Sport Évènements, organisent le **dimanche 03/12/2023** la 65ème édition du Cross des Mureaux.

L'édition 2023 a obtenu le Label National et permettra aux petits et grands de concourir sur le parcours des Championnats de France 2022 et Championnats d'Île-de-France 2023.

Art 2 : Parcours

Départs et arrivées des différentes courses se situent sur l'Île de Loisirs du Val de Seine, Chemin du Rouillard 78480 Verneuil sur Seine.

L'organisation se réserve le droit de toutes modifications.

Art 3 : Public

Le Cross National Île-de-France des Mureaux est ouvert aux licenciés FFA (**sauf Athlé Santé considérés comme non licenciés**), affinitaires et non licenciés (sur présentation d'un certificat médical d'aptitude à la **pratique du sport en compétition** de moins de 6 mois).

Art 4 : Label, Challenge Cross Country Tour National

Le Cross National Île-de-France des Mureaux est une épreuve à Label « National » de cross.

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

Les courses Élite hommes et Élite femmes ouvriront aux athlètes le droit à l'attribution de points pour le challenge Cross-country Tour National 2023/2024.

Art 5 : Assurance

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. L'organisation décline toutes responsabilités en cas de vol, perte, dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Art 6 : Médical

Une assistance médicale sera assurée par une équipe de secouristes. Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Art 7 : Sanitaires – Vestiaires

- Toilettes au départ
- Tentes vestiaires **non gardées**

Art 8 : Renseignements et inscriptions

Renseignements :

Site Internet : <https://www.gpseoathletisme.com/>

Inscriptions :

Les **engagements** devront parvenir **avant le 27 novembre 2023** :

- <http://cda78.athle.org/asp.net/espaces.engage/engage.aspx>
- Adresse courriel : c.ls@aliceadsl.fr, giseleathle@gmail.com

La prise en compte des inscriptions est subordonnée à la réception du règlement et ce avant le 28 novembre 2023 ou sur place lors du retrait des dossards :

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

Voie postale : Les Mureaux Val de Seine Athlétisme, Madame Gisèle Fillion, 72 rue Jean Mermoz 78130 LES MUREAUX

Chèque à l'ordre des MUREAUX VAL DE SEINE ATHLÉTISME

Prix des engagements :

Inscriptions individuelles licenciés FFA :

4€ (avant le 28 Novembre 2023 23h59) pour les 50 premiers inscrits du club et 2€ à partir du 51ème inscrit du club, 5€ sur place pour les catégories de EA à MI ; 8€ sur place pour les catégories de CA à MA

Inscriptions individuelles Non licenciés :

8€ par courrier : Les Mureaux Val de Seine Athlétisme, Madame G Fillion 72 rue Jean Mermoz 78130 LES MUREAUX (chèque à l'ordre Des Mureaux Val de Seine Athlétisme)

Engagements sur place :

Licenciés FFA (sur présentation de la licence en cours de validité ou de la copie de la page d'écran SIFFA)

1 heure avant le départ de la course

- 5€ pour les catégories de EA à MI

- 8€ sur place pour les catégories de CA à MA

Non licenciés (sur présentation d'un certificat médical d'aptitude à la **pratique du sport en compétition** de moins d'un an).

1 heure avant le départ de la course : 10€.

Art 9 : Dossards

Les dossards seront établis par le Comité d'Organisation. Il est interdit de les modifier sous peine de ne pas être classé.

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

Si un athlète est absent, son dossard devra être remis à l'organisation.

En aucun cas il ne pourra servir à une autre personne.

Les dossards sont à retirer le dimanche 03 décembre 2023 à partir de 08h30 à l'espace "dossards".

Les concurrents devront retirer leur dossard au plus tard 30mn avant le départ de la course.

Tout coureur participant à une course à laquelle il n'est pas inscrit ne sera pas classé.

Les éventuels litiges de course seront réglés sous la seule responsabilité du juge arbitre.

Art 10 : Cas de force majeure

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour tout autre motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

Art 11 : Droit d'image

Par sa participation au Cross National des Mureaux Île-de-France, chaque concurrent autorise expressément Les Mureaux Val de Seine Athlétisme, GPSEO Athlétisme (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette organisation en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

Art 12 : Récompenses

A) Individuelles

- Une coupe ou trophée aux trois premiers de chaque catégorie.
- Grille de prix (voir le tableau en page 6).

En cas de **contrôle antidopage diligenté** le jour de l'épreuve, les prix ne seront remis aux individuels concernés, que lorsque les résultats **audit** contrôle seront connus des organisateurs.

B) Équipes

- Une coupe ou trophée pour la première équipe de chaque catégorie.
- Grille de prix (voir le tableau en page 7).

On entend par ÉQUIPE les 4 premiers arrivants d'un même club toutes catégories confondues.

En cas d'ex-aequo, le club dont le 4ème équipier sera le mieux classé l'emportera. Le règlement « Championnat » s'applique à savoir 1 seul étranger ou muté admis par équipe.

Le nombre de concurrents retenu pour le classement par équipes sera de 4 pour toutes les catégories. En cas d'ex-aequo, le club dont le 4ème équipier sera le mieux classé l'emportera.

En cas de **contrôle antidopage diligenté** le jour de l'épreuve, le prix ne seront remis aux équipes concernées, que lorsque les résultats **audit** contrôle seront connus des organisateurs.

Art 13 : Résultats

Ils seront traités par ordinateur sur place et affichés une heure au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent de chaque course.

Ils seront également donnés sur Internet via QR CODE le jour même, course par course.

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

Art 14 : Primes

En cas de contrôle antidopage diligenté le jour de l'épreuve, les primes ne seront remises aux équipes concernées, que lorsque les résultats dudit contrôle seront connus des organisateurs.

Pour le paiement des dites primes, l'organisateur pourra exiger une pièce d'identité.

PRIMES INDIVIDUELLES

Ces primes ne sont pas cumulables.

La prime versée à un athlète sera la plus importante de celles qui correspondent à son classement.

Cl	Course 1 Masters Hommes	Course 12 Élite Femmes			Course 15 Élite Hommes		Course 12 Juniors Hommes	Course 3 Juniors Femmes
	Scratch	Scratch	Espoirs	Masters	Scratch	Espoirs	Juniors	Juniors
1	100 €	300 €	100 €	100 €	150 €	100 €	100 €	100 €
2	75 €	200 €	75 €	75 €	125 €	75 €	75 €	75 €
3	75 €	150 €	75 €	75 €	100 €	75 €	50 €	50 €
4	50 €	120 €	50 €	50 €	75 €	50 €	30 €	30 €
5	50 €	100 €	50 €	50 €	75 €	50 €	20 €	20 €
6		75 €			50 €			
7		50 €			50 €			
8		50 €			50 €			

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

PRIMES PAR ÉQUIPE

	Course 1 Masters Hommes	Course 12 Élite Femmes	Course 15 Élite Hommes
Cl	Par équipe	Par équipe	Par équipe
1	300 €	600 €	600 €
2	200 €	500 €	500 €
3	100 €	400 €	400 €
4		300 €	300 €
5		240 €	240 €
6		200 €	200 €
7		160 €	160 €
8		120 €	120 €

Art 15 : CHALLENGE INTERCLUBS LIFA

Le Challenge Interclubs LIFA Cross-country est un challenge qui s'effectue sur deux cross nationaux :

- Le Cross National du Val-de-Marne / Île-de-France organisé le dimanche 19 novembre 2023

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

- Le Cross National des Mureaux / Île-de-France organisé le dimanche 3 décembre 2023

Le classement s'établit de la manière suivante :

- Réservé aux clubs d'Île-de-France.
- Les 20 premiers de chaque course*, des catégories Minimes à Masters, marquent 1 point pour leur club.
- Les clubs qui inscrivent des équipes sur l'une des épreuves de relais-cross marquent 1 point par équipe avec un maximum de 2 points par course. *(Si plus de deux équipes du même club sont inscrites dans la même course, seule deux équipes marquent des points.)*
- Afin de départager les ex-aequo, le club ayant marqué des points dans le plus grand nombre de courses sur l'ensemble des deux cross sera classé devant.
- Un club est considéré participant à partir du moment qu'il a marqué à minima 1 point sur chacun des deux cross.

**Classement scratch pour les courses Élités Hommes (Espoirs / Seniors / Masters 0), Élités Femmes (Espoirs / Seniors / Masters), Masters Hommes (Masters 1 à +) et les deux Cross Court.*

Classement par catégories pour les catégories Minimes à Juniors, même si deux catégories sont regroupées dans une seule course.

Les 10 premiers clubs se verront attribuer une prime en fonction de leur classement. (voir le tableau en page 9)

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

CHALLENGE INTERCLUBS LIFA	
Classement	Primes
1er	1000 €
2ème	800 €
3ème	600 €
4ème	550 €
5ème	500 €
6ème	450 €
7ème	400 €
8ème	300 €
9ème	200 €
10ème	200 €